

# 2011-2012 : 1<sup>er</sup> regroupement académique

(Ajaccio, 8 novembre 2011)

## 1<sup>e</sup> partie : Introduction et message de bienvenue d'Alain Luciani

- Rappel sur le rôle des documentalistes et l'utilisation essentielle de l'outil internet
- Présentation du travail de M<sup>me</sup> Kuss (interlocutrice académique TICE, remplaçant M<sup>me</sup> Herrgott) : réorganisation des rubriques du site académique, nouvelle rubrique « Sur le web » pour diffuser veille, bureau virtuel du doc (portail Netvibes avec sites utiles au quotidien), enquête sur l'ENT, projet de mutualiser les projets et actions (proposition de M<sup>me</sup> Cobacho)
- Evocation du « lieu » CDI : convivialité, modernisation, contribution à la réussite de l'élève
- Elaboration d'une politique documentaire (article de M<sup>me</sup> Octave, IA IPR sur le site académique) : comment et à quelles conditions ? (cf. Livre bleu, nouvelle édition)
- Questions concernant le P.A.F. : seule une partie est sauvée... virtuellement ! Des intitulés restent à trouver ainsi que les intervenants. Concernant le stage **Internet et pratiques informationnelles**, la budgétisation et les contenus y sont, il faut à présent trouver les dates et monter le module.

### Solution documentaire Esidoc

Service proposé par le CRDP de Poitiers avec deux aspects :

- Système de gestion de contenus avec des rubriques déjà paramétrées
- Installer un connecteur permettant le transfert des données vers Poitiers, où est hébergée la base

Requête :

- Affiner les recherches par facettes
- Restructuration des recherches (en fonction de la recherche à faire)
- Ne voir que les documents à voir !
- Croiser les documents

L'interface est plus en adéquation avec ce qui se fait aujourd'hui mais c'est payant (abonnement plus cher avec Esidoc).

Interventions de plusieurs collègues sur le sujet avec des interrogations sur la « sophistication » du logiciel ou encore l'obligation d'un abonnement supplémentaire et son coût. Obligation de passer par Poitiers car arrêt probable de BCDIweb.

Intervention de M. Luciani qui énonce que, soit nous décidons collectivement de passer globalement à PMB et cela sera très compliqué, soit on passe directement par Poitiers. Réaction d'un participant énonçant le « terrorisme » de Poitiers ! Mais réponse : c'est une base accessible à tous, l'intention de Poitiers étant de faire du « clés en mains » et des contenus systématiques.

Il est également énoncé que Poitiers fait tous les quarts d'heure du « repiquage de données ». Echanges divers sur la ligne budgétaire « logiciels » qui peut être prise en compte par l'établissement. Tout dépend du gestionnaire et du chef d'établissement.

Suggestions au niveau des stages : prendre contact pour celui de photo-journalisme pour information avec M<sup>me</sup> Dacquay du CLEMI de Corse.

## 2<sup>e</sup> partie : arrivée de M<sup>me</sup> Octave (IA-IPR EVS) et de M<sup>me</sup> Lamouroux

- Présentation de M<sup>me</sup> Lamouroux et de son travail avec M. Durpaire, Inspecteur général
- Enoncé des pistes de travail, des réformes, de l'évolution de la fonction et du rôle des documentalistes, avec un regard transversal sur l'ensemble de la fonction. Exemple de travail effectué sur Paris VIII sur la Culture Informationnelle.
- Conseils sur les modules de formation pour les V.A.E (concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> voie) et évocation du nombre de postes (Capes externe : 144/155, interne : 50 , 3<sup>e</sup> voie : 15)
- Politique éducative : travail en collaboration avec les CPE

Qui fait quoi ?

- Occuper le terrain, car il n'y a pas de vraie lisibilité du rôle du documentaliste
- Importance du projet d'établissement, c'est lui qui consacre la vie pédagogique.

La politique éducative, c'est être à l'initiative de la mise en oeuvre, aller au devant du chef d'établissement et voir ce qu'il se passe aussi dans les espaces collaboratifs, et pouvoir ainsi établir un diagnostic.

L'avenir est là, sur ces champs pédo-éducatifs. Il faut être en capacité de proposer des axes prioritaires de réussite aux élèves (échanges et propos avec Mmes Octave et Lamouroux).

*(Pause déjeuner)*

### Reprise de la séance et exposé de M<sup>me</sup> Lamouroux

Conseils de regarder les supports en ligne et ce qu'a écrit M<sup>me</sup> Lamouroux concernant l'environnement numérique et ce qu'il induit. Quels bouleversements ? La puissance du numérique n'est pas mesurable, l'information aujourd'hui dépasse nos besoins et va au-delà de nos besoins de communication.

Quels sont nos besoins ?

Il faut faire la synthèse de cette information, celle qui sera utile aux usagers. Le développement de la culture numérique dépasse la mission de l'Education Nationale et est au cœur des préoccupations des gouvernements.

Nous appartenons à ce monde-là, et c'est une évolution qui ne va pas de soi. D'après une étude européenne, l'usage des enseignements par le numérique en classe est loin d'être satisfaisant (faire la différence entre ce qui est à notre portée et ce que l'on utilise).

Essai de définition du *réseau* par l'Education Nationale : c'est un espace de stockage, de partage, de circulation de l'information sur différents réseaux informatiques. Ne pas se restreindre aux bases de données. Ce réseau concerne beaucoup de monde et donc l'école doit travailler avec tous ceux qui travaillent.

Nous sommes en pleine mutation, une grande évolution, le passage du papier au numérique.

D'ailleurs la presse scientifique n'est plus que numérique, les livres subissent une véritable révolution.

Exemple de l'Angleterre à ce propos, mais résistance de la France à qui on prédit une transformation radicale et la perte du statut de la presse papier, c'est le nouvel ordre éditorial

d'aujourd'hui, c'est une véritable révolution : révolution des services et révolution de la mobilité.

C'est donc un **repositionnement du métier**, car il y a beaucoup de mutation concernant la nature de l'information. Les supports sont multiples, les informations ne sont pas figées mais fragmentées donc difficiles à appréhender, c'est forcément différent.

- Dans les usages: beaucoup de modifications induites par cette nature différente et ces nombreux outils (Google, Wikipédia, etc.), on doit les utiliser.
- Le numérique induit des types de lecture différents (travail cognitif)
- Au niveau des métiers, il y a une reconfiguration de l'ensemble des métiers (reprise et refonte complète du livre ?

La typologie des métiers est un secteur qui bouge beaucoup et évolue toujours plus vite, les tâches se complexifient, la dimension stratégique de l'information est omniprésente.

Il est énoncé aujourd'hui que le professeur documentaliste se positionne comme un « expert » de l'information, le fonds de documentation est déjà pensé autrement avec un équilibre entre les imprimés et les collections numériques.

L'accès aux catalogues est pensé autrement aussi (web), les lieux également (learning commons), il s'agit de faire coexister deux mondes (le livre et internet).

La recherche « intelligente » avance vite, les différents outils proposés sont remarquables, le web sémantique avance, la traduction automatique aussi.

Pour le vocabulaire, un travail sur dictionnaire de recherche virtuelle se développe, il est gratuit !

L'Inspection générale pense que les documentalistes peuvent jouer un rôle de « levier », une maîtrise demandée à tous les enseignants, qui deviennent des experts capables de former et d'informer ses collègues dans les établissements.

Avant tout le professeur documentaliste est le médiateur auprès des élèves, il produit des contenus pour les élèves et les collègues.

Aujourd'hui, on utilise plus d'information, plus de canaux se sont ouverts.

Travail auprès et avec des professionnels et le bénéfice du travail en réseau avec des collègues d'autres établissements ( surtout animation) mais pas au niveau de traitement de l'information.

Concernant les élèves : faire en sorte que les élèves pensent avec l'outil numérique. Travail à faire sur la transmission informationnelle.

Que fait-on? Comment le fait-on dans la pratique?

- Aller encore plus loin sur des demandes pédagogiques
- Formation des enseignants
- Tutorat

La révolution scolaire est au niveau pédagogique, cela implique de nouvelles façons de travailler.

### **Intervention de Madame l'Inspectrice Pédagogique Régionale EVS**

Une nouvelle dynamique et un changement de culture modifient sensiblement et progressivement les pratiques professionnelles des enseignants aujourd'hui, partant du fait que « c'est l'élève qui sait ce qu'il ne maîtrise pas ». Qu'est-il capable d'appréhender, avec quelles modalités d'accompagnement, quels outils ? L'élève « passif » qui subissait une succession de séquences d'enseignement dans la journée, dans la semaine et construisait en conséquence ses savoirs, ses savoir faire, savoir être, est devenu un élève « actif » qui puise ses connaissances à l'école et en dehors de l'école. Pour l'enseignant qui l'accueille, l'accompagne, et conçoit les séquences

d'appropriation des savoirs, il s'agit, non plus de distribuer unilatéralement les savoirs, mais d'être capable d'adapter son enseignement, sa pratique à la diversité du groupe classe, de l'élève en particulier, pour l'aider à organiser ses connaissances et à développer les compétences attendues. En Angleterre, les « learning centres » sont les lieux de vie et d'apprentissage des élèves, des lieux où ils trouvent ce qu'ils attendent, en fonction des besoins qu'ils expriment, des espaces où ils construisent en autonomie leurs savoirs.

Le challenge des enseignants et des professeurs documentalistes consiste à amener les élèves à investir de nouveaux univers de la connaissance. A cet effet, le professeur documentaliste joue un rôle majeur, central. Il lui faut s'approprier des lieux, des contextes, définir des priorités, faire des choix et les être capable de les expliciter.

Tout d'abord, il lui faut « accueillir », « aller vers », « accompagner », « guider », autrement dit, le métier de professeur documentaliste bouscule en ce sens bien des représentations. A lui de s'ouvrir aux membres de la communauté éducative toute entière, se faire connaître, faire connaître les lieux et ressources, le sens de son activité professionnelle. A lui encore de s'imposer au cœur de la dynamique pédagogique et éducative de l'EPL, en participant aux différentes instances de concertation et de décision (contacts formels ou informels réguliers avec la Direction, l'instance gestionnaire, la Vie Scolaire, les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, etc.) Les professeurs documentalistes présents invoquent leurs difficultés, conjoncturelles, structurelles, le manque de moyens. Les acquis rétrécissent, comment faire pour « bricoler avec l'existant » ? Comment réunir CPE et documentaliste ? Où sont les temps et les lieux de rencontre pour construire une politique éducative ?

Réponse de M<sup>me</sup> Lamouroux :

On ne peut réduire cela à une contrainte budgétaire. Exemple du modèle anglais, car nous ne sommes pas les plus à plaindre, cela ne les empêche pas de produire des écrits intelligents.

Evocation du temps hors classe des élèves, qui fait l'objet d'une réflexion avec tous les acteurs de l'établissement.

Reprise de la différence entre **politique éducative** et **politique documentaire**.

La politique éducative n'est pas strictement disciplinaire ou didactique, mais aussi pédagogique ; associer les compétences des personnes qui se trouvent en périphérie des temps d'enseignement. Une question est posée par une collègue : sur la possibilité pour les documentalistes d'être conviés à une réflexion en commun avec les personnels de direction. Pourquoi pas ?

Questions diverses ; l'une est relative aux questions budgétaires. Madame l'inspectrice explique qu'il s'agit essentiellement d'un travail à conduire avec les coordonnateurs de discipline, le gestionnaire et le chef d'établissement dans les instances prévues à cet effet (conseils d'enseignement et conseil pédagogique plus particulièrement), là où se décide la politique budgétaire et les priorités. Le professeur documentaliste doit y être présent, participer au dialogue de gestion intra-établissement.

Echanges ensuite autour de cette dernière question et fin de la réunion.

*Prise de notes : Marie-Ange RISTICONI-FAU*